

**Réforme des rythmes scolaires :
La Cnaf et l'AMF dressent un bilan exhaustif de
l'organisation des nouveaux temps périscolaires par les
communes**

Au printemps 2015, alors que les nouveaux rythmes scolaires se sont généralisés depuis septembre 2014, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), en collaboration avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), a reconduit l'enquête sur la mise en œuvre des nouveaux temps périscolaires et ses impacts financiers pour les communes.

À la rentrée 2014, 98 % des élèves de classes maternelles et élémentaires avaient accès à de nouvelles activités périscolaires (Nap) sur les heures dégagées par la réforme. Les Nap sont réparties sur quatre jours, pour 66 % des élèves de maternelle et 59 % de ceux scolarisés en classes élémentaires. Gratuites dans 66 % des communes, les activités proposées sont diversifiées et ont été fréquentées par la grande majorité des élèves tout au long de l'année scolaire 2014/2015.

Les communes évaluent un coût brut médian de 200 € par enfant inscrit aux Nap. En plus de l'aide de l'Etat, désormais pérennisée et conditionnée à l'élaboration d'un PEDT, les communes peuvent mobiliser des aides de la caisse d'Allocations familiales (Caf) : celles-ci couvrent en moyenne 22 % du coût brut médian.



Contacts presse

Coralie Beylot

Tél. : 01 45 65 68 84

coralie.beylot@

cnaf.fr

Marie-Hélène Galin

Tél. : 01 44 18 13 59

marie-helene.galin@

amf.asso.fr